À Monsieur Antoine CHALEIX Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis

Objet : Non-réouverture des établissements du 2nd degré

Monsieur le Directeur académique,

Comme vous le savez, notre département étant classé « rouge » par le Ministère de la Santé : les collèges ne rouvriront donc pas en Seine-Saint-Denis le 18 mai prochain. Lors de son allocution du 7 mai dernier, le Premier Ministre a par ailleurs clairement stipulé que dans ces départements « rouges », les déplacements devaient être limités au strict nécessaire.

Or, depuis plusieurs jours, les organisations syndicales SNES-FSU 93, SNEP-FSU 93, SNFOLC 93, CGT Éduc'action 93, SUD éducation 93 et SE-Unsa 93 sont alertées par les personnels de plusieurs collèges et de lycées du département au sujet de certaines directions d'établissements qui ont convoqué les collègues dès le lundi 11 mai 2020.

Nous vous demandons de donner des consignes claires aux chef.fe.s d'établissement : la règle reste le télétravail et les instances (conseils de classe, CA, conseils pédagogiques) doivent se tenir à distance.

Par ailleurs, M. Troussel, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, a annoncé avoir demandé à l'État la réouverture des collèges du département le 25 mai. Nous vous demandons de confirmer que les collèges du département ne rouvriront pas avant le 2 juin et que cette décision sera prise fin mai dans un cadre national. Cela est d'autant plus important que M. Troussel utilise cette information pour demander aux agent.e.s techniques des collèges de retourner sur leur lieu de travail dès le 18 mai, ce à quoi nous nous opposons fermement.

Dans un courrier adressé à M. le Recteur le 14 mai, M. Troussel, outrepassant ses prérogatives, propose de donner la priorité à certains publics et de décliner le protocole national en protocole départemental, suggérant par exemple que, dans les salles de classe, la désinfection soit assurée par les enseignant.e.s et les élèves. M. Troussel évoque également la création d'un groupe de travail à l'initiative de la DSDEN qui réunirait les chef.fe.s d'établissement et les services départementaux. Au regard de la situation sanitaire de la Seine-Saint-Denis, la confusion générée par ces annonces fait courir un risque inconsidéré non seulement à l'ensemble des agent.e.s, ATTEE, administratif.ve.s et personnels d'enseignement et d'éducation, mais également aux élèves qui seraient accueilli.e.s et à leurs familles. Cette tentative de passage en force, sans concertation avec les personnels ni les services de l'Éducation nationale, est inacceptable. En conséquence, nous vous demandons de ne pas donner une suite favorable à cette initiative : ce n'est pas l'agenda politique qui doit dicter la réouverture des établissements scolaires. Notre priorité absolue reste la santé des élèves et des personnels.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Directeur académique, de notre profond attachement au service public d'Éducation.